



TOGO

**PLAIDOYER POUR UN AUDIT APPROFONDI DU FICHER ELECTORAL 2015  
AFIN QUE LES MORTS NE VOTENT PAS**

*Synthèse par région au 27 février 2015*

---

SYNERGIE-TOGO - 2, Rue de Lancry 75010 Paris  
Tél : +33(0)6 14 88 31 21  
Association déclarée à la préfecture de Paris sous le n° 08/4443  
Email : [contact@synergietogo.com](mailto:contact@synergietogo.com)  
Site Web : [www.synergietogo.org](http://www.synergietogo.org)  
Twitter: @SynergieTogo  
Facebook: [www.facebook.com/SynergieTG](http://www.facebook.com/SynergieTG)

*Pour une population en âge de voter qui a augmenté de 180 000 citoyens entre les deux dernières révisions des listes électorales, Synergie-Togo estime que le corps électoral pour la prochaine élection présidentielle de 2015 devrait se situer entre 3,2 et 3,3 millions d'électeurs, soit 200 à 250 000 inscrits de plus que les 3,04 millions de l'élection législatives de Juillet 2013.*

*Depuis avril 2013, l'augmentation de l'ensemble de la population togolaise, mineurs et étrangers compris n'atteint pas 350 000 personnes. Le chiffre de 600 000 nouveaux inscrits annoncé par la CENI au démarrage de la révision des listes électorales est donc invraisemblable et le fichier électoral issu du processus de révision doit être soumis à un audit sérieux et approfondi, pour que les morts, les mineurs et les étrangers ne votent pas et que chaque citoyen togolais ait droit à un et un seul vote.*

## I. RESUME OPERATIONNEL

La date de l'élection présidentielle en cours de préparation vient d'être fixée par le gouvernement au 15 avril 2015. Le décret du gouvernement a été pris après le limogeage et le remplacement des représentants du parti au pouvoir à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour fautes graves. Ils auraient proposé au gouvernement, compte tenu du chronogramme de la CENI (institution en charge de l'organisation des élections selon le code électoral du Togo) et sans l'avis préalable de leur parti, la date du 21 avril 2015 pour la tenue du scrutin.

Après l'absence de réforme constitutionnelle et institutionnelle, c'est de ce fait trois indicateurs supplémentaires de la transparence et de la crédibilité du scrutin présidentiel en cours de préparation qui viennent de virer au rouge. La preuve est ainsi faite que :

- la Commission Electorale Nationale n'est pas indépendante
- le chronogramme de la CENI est intenable,
- la révision des listes électorales est bâclée, voire délibérément sabotée.

En effet, le corps électoral convoqué ce 25 février 2015 pour le 15 avril était inconnu à la date de la convocation. Or le processus d'inscription sur les listes électorales a pris fin le 23 février dans la zone 3. La consolidation des trois zones et le dé-doublonnage du fichier devraient démarrer en ce moment.

Les graves dysfonctionnements constatés dans cette phase de révision et lors d'une séance de simulation à le CENI le 24 décembre 2015 ont démontré le risque supplémentaire d'enregistrement de doublons du fait de la procédure de déploiement de fichiers partiels dans les kits de révision. Il est donc peu probable que les procédures d'affichage et les délais de recours prescrits par les articles 53 à 59 de la loi électorale, ainsi que le droit d'accès au fichier électoral prévu par l'article 60 de la même loi puissent être respectés, pour un scrutin qui se tiendrait le 15 avril 2015.

Par ailleurs, plusieurs partis politiques réclament un audit sérieux du fichier électoral afin d'en éliminer les doublons, les mineurs, les étrangers et les personnes décédées depuis 2010, date du dernier recensement électoral. Car au Togo, il n'existe à ce stade aucun recoupement entre le fichier électoral et les registres de l'Etat civil. Ces registres sont du reste inexistantes en zone rurale où la plupart des décès ne sont pas déclarés.

Les révisions partielles du fichier électoral effectuées en 2013 comme en cette année 2015, ne permettent pas de radier les inscrits décédés, à moins d'un audit approfondi. Or la fiabilité du fichier électoral et sa validation par toutes les parties prenantes à l'élection constituent des conditions sine qua non de la transparence et de la crédibilité d'un processus électoral.

La biométrie devrait conduire à un fichier électoral fiable avec une identification unique de chaque électeur qui lorsqu'elle est effective, permet d'établir la confiance entre tous les partenaires du processus électoral. Mais, signes révélateurs de la crise de confiance, des violences sérieuses ont déjà émaillé la révision des listes électorales, en zone 2 et en zone 3. La crainte du retour des "vieux démons" est d'autant plus palpable au Togo que l'impunité est à ce jour garantie aux auteurs des graves exactions qui ont marqué l'arrivée de Mr Faure Gnassingbé au pouvoir en 2005, après le décès de son père. De même, à part la mise en œuvre de quelques mesures symboliques, les recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation sont également restées sans suite.

Malgré le discours de Mr François Hollande à Dakar, la communauté internationale s'apprête donc, encore une fois, à jouer son rôle de complice passif, d'une dictature sanglante héréditaire. En 2005, le peuple togolais avait été sacrifié sur l'autel de l'exigence d'une base de repli pour les forces françaises en difficulté en Côte d'Ivoire. Il risque de l'être, dix ans plus tard, sur l'autel de la participation d'une armée clanique et sanguinaire à l'effort international de lutte contre le terrorisme.

C'est la raison pour laquelle, Synergie-Togo démarre par la présente note le monitoring du processus électoral en cours en rappelant les conditions d'une transparence totale du scrutin avant de se focaliser sur la question cruciale de la fiabilité du fichier électoral. Cette note porte sur la consolidation nationale des analyses des fichiers électoraux 2003 - 2015. Le détail de l'analyse, faite par préfecture, fera l'objet d'une prochaine publication, avec une consolidation intermédiaire par région administrative.

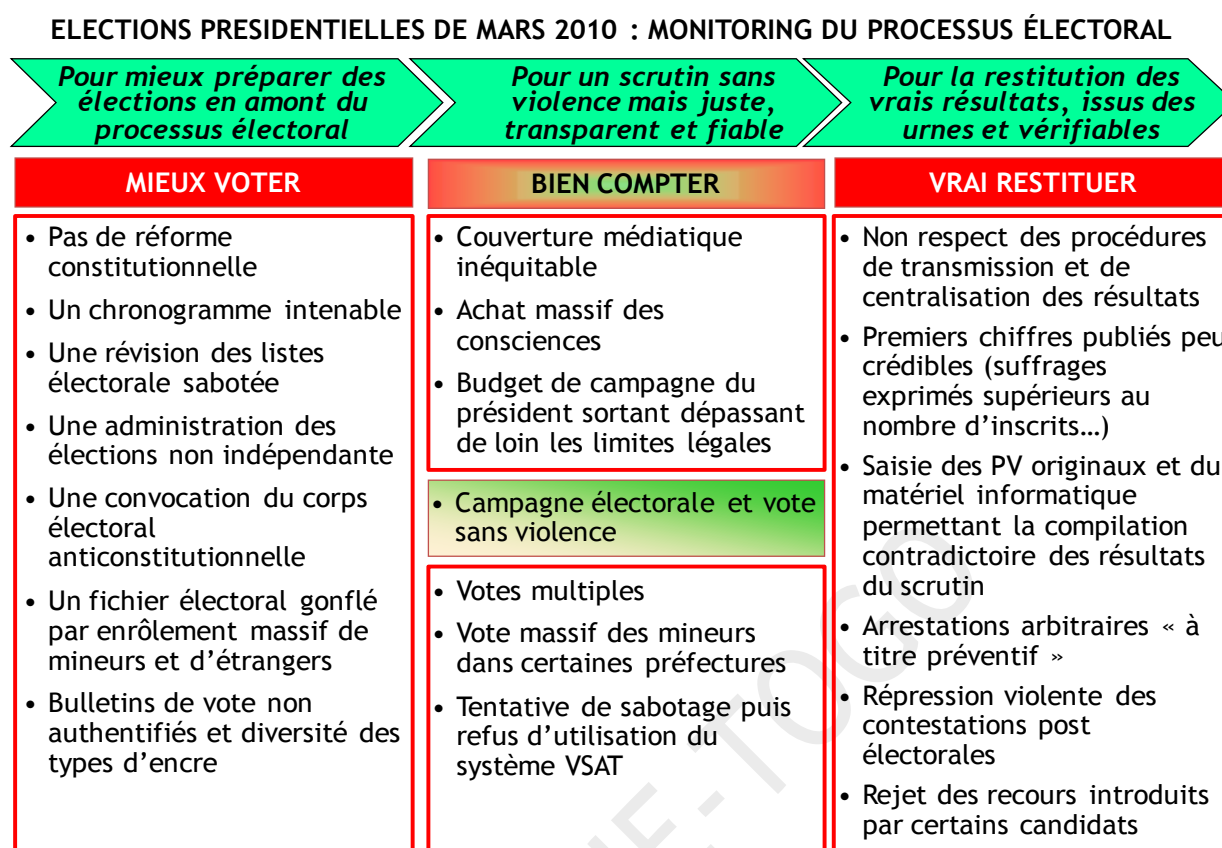
## II. LES INDICATEURS DE TRANSPARENCE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2015

A la suite du cycle de conférence « Mieux Voter, bien compter, vrai restituer » qui avait précédé les élections présidentielles de 2010, Synergie-Togo avait procédé à un monitoring du processus électoral de 2010 sur la base de critères qui avaient fait consensus au cours de la troisième conférence du cycle Togo - Objectif 2010 qui s'est tenue le 17 Octobre 2009 au Palais Bourbon-Salle Colbert. Tous les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale élue en 2007 étaient représentés à cette conférence intitulée « VRAI RESTITUER ».

Le résumé de ce monitoring, présenté ci-après (cf. figure 1), montrait des voyants au rouge sur la quasi totalité des conditions qu'il fallait veiller à améliorer pour mieux préparer les élections en amont du processus électoral (Mieux voter), pour un scrutin juste, transparent, fiable et sans violence (Bien compter) et afin d'obtenir une restitution des vrais résultats issus des urnes et vérifiables (Vrai restituer). Pour les élections présidentielles de 2010, un seul voyant était au vert sur la vingtaine d'indicateurs de transparence identifiés : "la campagne électorale et le scrutin se sont déroulés sans violence".

Synergie-Togo déplore que depuis l'élection calamiteuse d'avril 2005, le degré de violence soit devenu, aux yeux de la communauté internationale, le seul critère d'évaluation et de validation des processus électoraux du Togo, à l'exclusion des critères de transparence, de justice et d'équité répondant aux standards internationaux. Les indicateurs de transparence définis pour l'élection de 2010 sont toujours d'actualité et serviront de base au monitoring que nous initions, par la présente note, pour l'élection présidentielle en cours.

Figure 1 : les indicateurs de transparence de l'élection présidentielle de 2010



### III. CORPS ELECTORAL 2015 : POUR QUE LES MORTS NE VOTENT PAS

Dans une démarche devenue systématique depuis 2010, Synergie-Togo effectue une prévision d'un fichier électoral "normal" dès la fin des opérations d'enrôlement, en prenant l'hypothèse d'un taux d'enrôlement compris entre 90 et 95% de la population en âge de voter. En effet, compte tenu du nombre de résidents étrangers (sans droit de vote) et de personnes qui ne peuvent ou ne veulent se déplacer pour s'inscrire sur les listes électorales, le taux d'enrôlement normal se situe entre 90% (pour les zones urbaines où le nombre de résidents étrangers est plus important) et 95% (pour les zones rurales).

Selon l'article 61 de la constitution togolaise relatif à l'élection du président de la République, "le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral par décret pris en conseil des ministres soixante (60) jours au moins et soixante quinze (75) jours au plus avant l'expiration du mandat du Président en exercice".

L'article 40 du Code Electoral précise, pour les élections à suffrages directs, que "le corps électoral se compose des togolais des deux sexes, âgés de 18 ans révolus et jouissant de leurs droits civiques et politiques, inscrits sur les listes électorales...". Les articles 42 à 62 précisent les modalités d'inscription sur les listes électorales, en période de recensement électoral ou de révision des listes électorales.

La présente note se donne pour ambition de situer l'opinion nationale et internationale sur les questions cruciales concernant le corps électoral :

- Quelles sont donc les caractéristiques de ce corps électoral que le gouvernement togolais vient de convoquer, en conseil des ministres le mardi 25 février 2015 pour un scrutin présidentiel le 15 avril 2015 ?
- Comment ce corps électoral a-t-il évolué, en nombre d'inscrits et par rapport à la population en âge de voter, au fil des élections présidentielles et législatives qui se sont tenues depuis 2003 ?
- Que nous révèle l'évolution du profil de ce corps électoral, sur les conditions de transparence des élections au Togo ?
- Quelles améliorations faut-il impérativement et urgemment apporter au processus électoral en cours pour "stopper le retour des vieux démons" ?

### III.1 Méthodologie

Pour répondre à ces questions et identifier les facteurs de vigilance lors d'un audit du fichier électoral, Synergie-Togo fonde son diagnostic sur les données démographiques du Togo par préfecture. Les premiers résultats issus des anomalies constatées sont croisés avec les remontées d'information terrain provenant du suivi des opérations de recensement ou de révision des listes électorales.

L'évaluation du fichier électoral réalisée par Synergie-Togo en 2010 dans le cadre du premier monitoring était basée sur les seules données démographiques disponibles à l'époque, à savoir les estimations de la population par préfecture publiées par la Direction Nationale de la Statistique et la pyramide des âges fournie par le rapport de l'enquête QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être) effectuée par le PNUD.

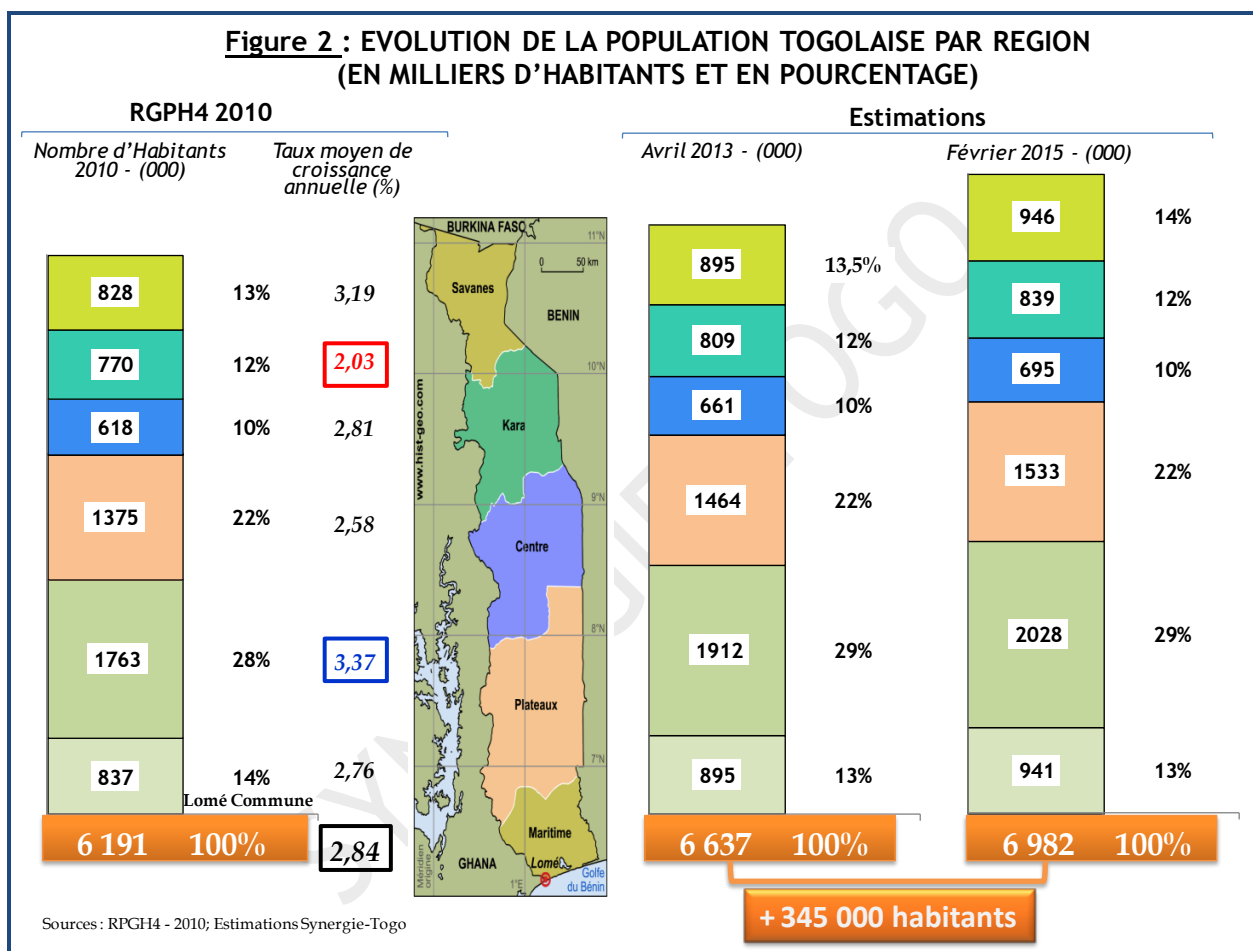
La réalisation en octobre 2010 du recensement général de la population de l'habitat (RGPH4) prévu depuis 2008 a permis à Synergie-Togo de revisiter l'analyse du fichier électoral de 2010 à dès la publication des résultats définitifs du RGPH4. Les caractéristiques démographiques utilisées désormais sont le taux de croissance de la population par région et la pyramide des âges par préfecture, tous deux fournis par le recensement général de la population. Les taux de croissance de la population et pyramides des âges sont assez différents d'une préfecture à l'autre. C'est la raison pour laquelle les estimations de population et de population en âge de voter sont faites par préfecture, avant d'être consolidées par région puis au niveau national.

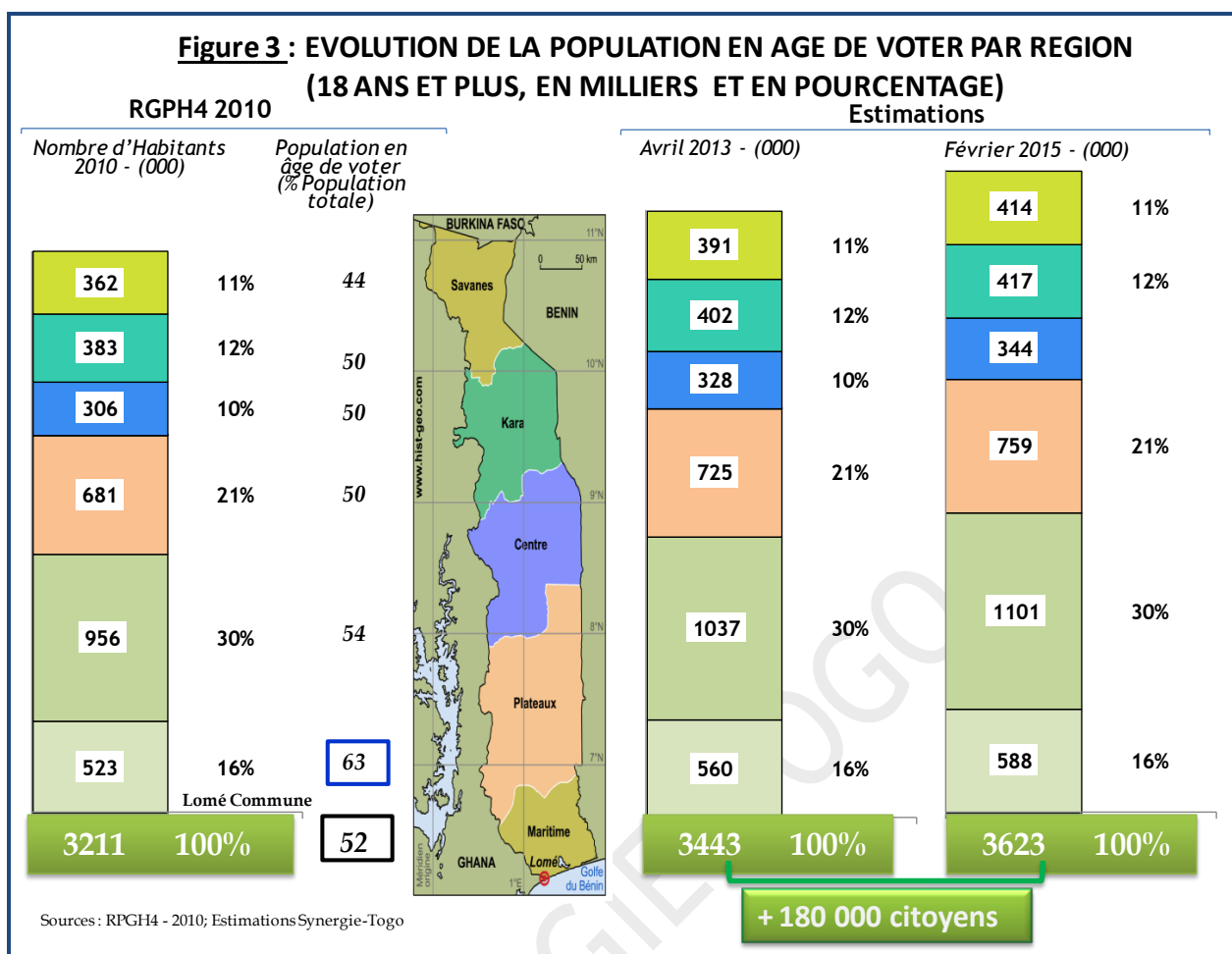
### III.2 Population totale et population en âge de voter

Sur la base du taux moyen de croissance annuelle de 2,84% issu du RPG4 de 2010, de population totale du Togo est estimée à un peu moins de 7 millions d'habitants à fin février 2015, contre 6,6 millions en avril 2013, date de fin de la révision des listes électorales pour les élections législatives, soit une croissance totale de 345 000 habitants (cf. Figure 2).

La population en âge de voter est estimée à 3,6 millions de citoyens en 2015, contre 3,4 million en 2013, soit une augmentation de 180 000 citoyens, étrangers compris (cf. figure 3). **Une estimation du corps électoral pour les prochaines élections présidentielles devrait donc se situer entre 3,2 et 3,3 millions d'électeurs, soit en net, 200 à 250 mille électeurs de plus que les 3,04 millions d'inscrits des élections législatives de Juillet 2013.**

Le corps électoral convoqué en date le 25 février étant indéterminé à la date de la convocation, on comprend pourquoi le chiffre de 600 000 nouveaux inscrits prévus par la CENI lors du lancement de la révision 2015 a provoqué la surprise des observateurs de la vie politique togolaise. En effet, entre l'opération de révision des listes électorales d'avril 2013 précédant les élections législatives et celle qui s'est terminée le 23 février 2015, l'augmentation de l'ensemble de la population togolaise, mineurs et étrangers compris est d'environ 345 000 personnes et celle de toute la population en âge de voter, étrangers compris de 180 000 personnes, soit 52% de la population totale.





#### IV. RETROSPECTIVES 2003-2013 : UN CORPS ELECTORAL FLUCTUANT AU FIL DES ELECTIONS

Synergie-Togo a procédé à une rétopolation de la population et de la structure par âge par préfecture afin de statuer sur l'ensemble des élections qui se sont déroulées au Togo depuis 2003. L'analyse du corps électoral résultant des opérations de recensement ou de révision des listes électorales initiées par la CENI est ensuite comparée à celle du corps électoral tel qu'il apparaît à travers les résultats définitifs publiés par la Cour Constitutionnelle, afin d'évaluer :

- la fiabilité du corps électoral CENI par préfecture d'une part,
- les écarts locaux entre les corps électoraux pré et post scrutin d'autre part.

Il convient de rappeler que la période analysée couvre quatre(4) élections présidentielles, celle de 2015 en cours de préparation comprise (2003, 2005, 2010 et 2015), et deux (2) élections législatives (2007 et 2013).

Cinq caractéristiques sont symptomatiques des anomalies qui expliquent le manque de confiance des citoyens et des acteurs de la vie politique togolaise dans le fichier électoral servant de base aux élections dans ce pays depuis des décennies :

- Une fluctuation importante du corps électoral (CENI) au fil des élections, avec une inflation notable du corps électoral lors des élections présidentielles ;
- Un corps électoral souvent supérieur à la population en âge de voter, étrangers compris. Les ratios entre corps électoral et population en âge de voter ont tendance à s'envoler au

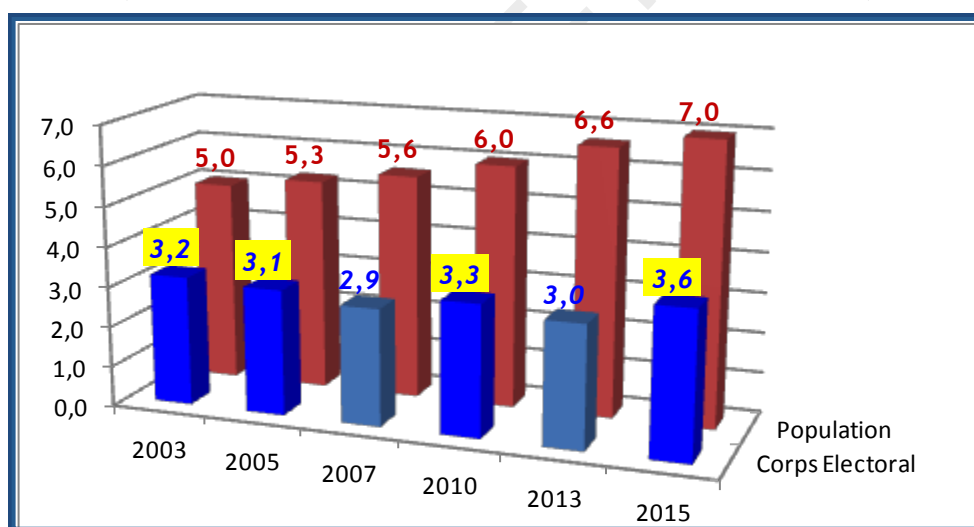
cours des élections présidentielles qui sont les seules au cours desquelles l'article 5 de la constitution togolaise à savoir un suffrage universel et égal est théoriquement applicable ;

- Une part écrasante du corps électoral, dépourvue de pièces d'identité, est enregistrée sur la base de témoignages de personnes ressources, qui sont des notables locaux ;
- Un corps électoral qui a de ce fait tendance à exploser par rapport à toute référence crédible dans les fiefs du parti au pouvoir alors que la région Maritime, plus peuplée, démarre toujours le processus d'enrôlement en premier, et enregistre des dysfonctionnements du matériel biométrique désormais trop récurrents pour ne pas être délibérément organisés dans le but de réduire le taux d'enrôlement dans les zones réputées favorables à l'opposition ;
- Une différence, significative entre la version du corps électoral pré-scrutin élaborée par la CENI et celle qui ressort des résultats définitifs publiés par la Cour Constitutionnelle.

#### IV.1 Fluctuation importante du corps électoral (CENI) au fil des élections

Depuis 2003, le corps électoral officiel (CENI) connaît au fil des élections des fluctuations importantes aussi bien en nombre d'inscrits qu'en pourcentage de la population totale (Figure 4).

**Figure 4 : EVOLUTION DU CORPS ELECTORAL ET DE LA POPULATION**  
(En Millions d'habitants et en % de la population totale)



| (En % de la Population totale)    | Présidentielle<br>2003 | Présidentielle<br>2005 | Législative<br>2007 | Présidentielle<br>2010 | Législative<br>2013 | Présidentielle<br>2015 |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| Corps Electoral/Population totale | 64%                    | 59%                    | 52%                 | 54%                    | 46%                 | 52%                    |

Un corps électoral de 3,2 millions d'inscrits en 2003 représentait donc plus de 64% de la population totale. Le corps électoral normal pour l'élection présidentielle de 2003 devait se situer entre 2,3 et 2,4 millions d'inscrits, soit un fichier électoral gonflé de 800 à 900 mille électeurs frauduleux.

L'inflation du corps électoral va pourtant se poursuivre en 2005, malgré une tentative de réduction du nombre d'inscrits par un sabotage sans précédent du recensement électoral dans le



sud du Togo. En effet, le corps électoral initial de la CENI montait une réduction nette de 90 000 électeurs en 2005 par rapport au corps électoral pléthorique de 2003, ce qui devait ramener le nombre d'électeurs frauduleux à 500 000. Mais les enrôlements complémentaires censés corriger les cafouillages et actes de sabotage délibérés du recensement dans certaines zones géographiques ont favorisé les doublons et permis de rajouter 470 000 électeurs supplémentaires au corps électoral peu avant et pendant le scrutin, alors que **la population totale** du Togo s'était accrue d'à peine **265 000 habitants entre 2003 et 2005**. Le corps électoral de 2005 sera ainsi porté de 59% de la population totale avant scrutin (au lieu de 49%) et à 68% de la population totale selon les résultats publiés. Un corps électoral normal en 2005 devait se situer entre 2,5 et 2,6 millions d'inscrits, soit de 500 000 électeurs frauduleux sur la base des premiers chiffres de la CENI et 1000 000 électeurs frauduleux au total, comme en 2003.

Considérée comme la plus crédible des quinze dernières années, l'élection législative de 2007 verra une purge spectaculaire d'un fichier électoral qui a été repris de zéro, avec annulation des anciennes cartes d'électeurs. Le corps électoral composé de 2,9 Millions d'inscrits pour cette élection représentait 52% de la population totale et 100% de la population en âge de voter, soit un léger gonflement d'environ 100 000 électeurs.

Le nombre d'électeurs inscrits repart à la hausse en 2010 à 3,3 millions d'électeurs, 53% de la population totale, soit 250 à 300 000 électeurs frauduleux.

Une baisse est de nouveau enregistrée en 2013 à 3,04 millions d'électeurs, soit 46% de la population totale. Pour cette élection, le déficit du nombre d'inscrits est d'environ (200 000) électeurs, sur la base du même gabarit de 95% de la population en âge de voter pour estimer le corps électoral maximum théorique.

Compte tenu des chiffres préliminaires annoncés par la CENI et confirmés par les volumes de consommables commandés par le Ministre de l'Administration Territoriale, il faut s'attendre à une hausse spectaculaire du corps électoral pour l'élection de 2015, comme historiquement pour toutes les élections présidentielles. Le chiffre de 600 000 nouveaux inscrits annoncé par la CENI lors du lancement du processus de révision des listes électorales permet d'anticiper un corps électoral de 3,6 millions d'électeurs, représentant déjà, si ce nombre de nouveaux inscrits est confirmé par la CENI, 250 à 300 000 électeurs frauduleux pré-scrutin.

#### **IV.2 Un corps électoral souvent supérieur à la population en âge de voter, étrangers compris**

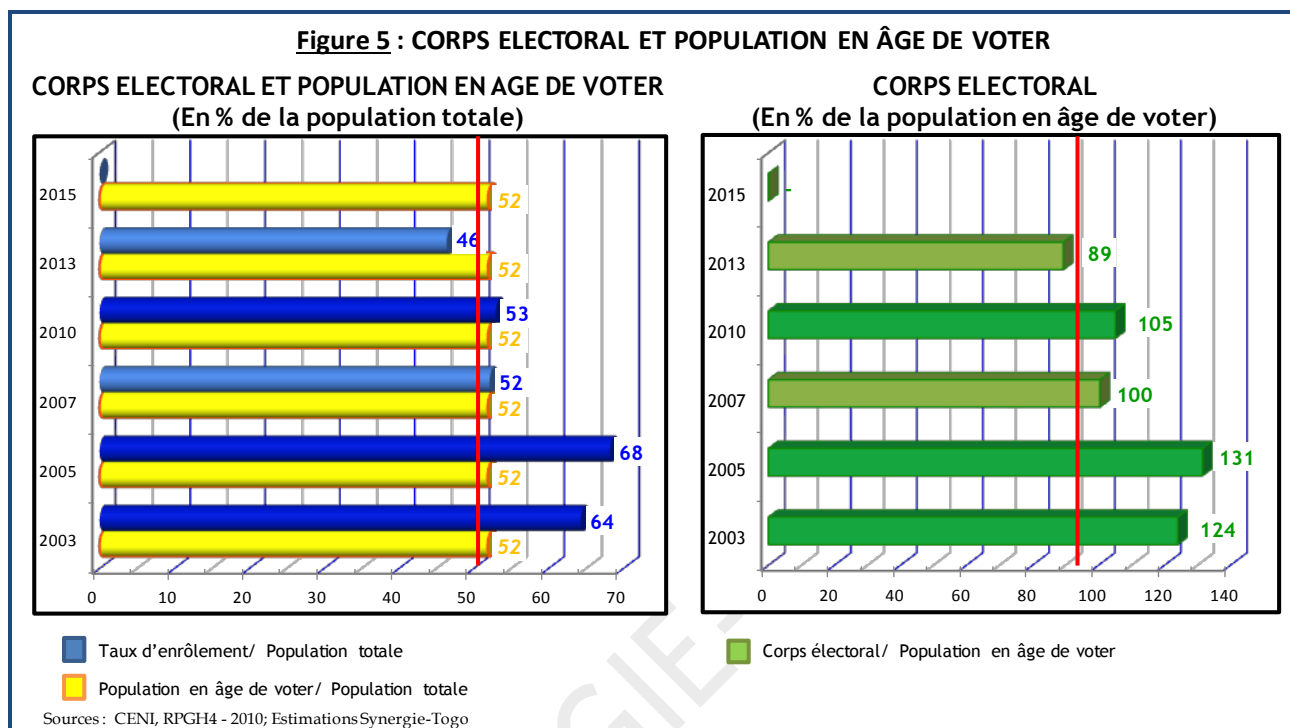
Le recensement général de la population de 2010 évalue la population de moins de 15 ans à 42% de la population totale. La population de moins de 18 ans, qui n'a pas le droit de vote représente au minimum 48% de la population totale.

Comparativement, lors du recensement général de la population de 1981, les moins de 15 ans représentaient 50% de la population totale et les moins de 18 ans étaient évalués à 55% de la population totale.

En fait sur la base du recensement général de la population de 2010, **la population en âge de voter**, (18 ans et plus) représente **environ 52% de la population totale**, un taux qui tient compte de la baisse de la natalité et de l'allongement de l'espérance de vie au Togo.

Il apparait donc clair qu'un corps électoral qui dépasse 49% de la population totale (95% des 52% des personnes en âge de voter) ne peut être considéré comme crédible.

Or le corps électoral dépasse souvent, et de loin la population en âge de voter, ce qui confirme une pratique établie et dénoncée à chaque recensement électoral ou révision des listes électorales, à savoir l'enrôlement massif de mineurs ou d'étrangers dans certaines localités. Les moyennes nationales présentées ici (cf. Figure 5) cachent des disparités flagrantes d'une préfecture à l'autre, d'où la nécessité de communiquer les résultats des analyses par préfecture.



#### IV.3 Une part écrasante du corps électoral enregistrée sur la base de témoignages

Une part écrasante du corps électoral est dépourvue de pièces d'identité mais enregistrée sur la base de témoignages de personnes ressources, qui sont des notables locaux. Cette pratique est à l'origine d'une immixtion de l'exécutif dans la désignation des chefs traditionnels locaux. Selon les évaluations de Synergie-Togo, les inscrits sur la base de témoignage représentent au moins deux tiers du corps électoral, soit environ 2 millions d'électeurs togolais ne disposant pas de pièce d'identité.

Les enjeux financiers et électoralistes prennent le pas sur les us et coutumes qui présidaient à la désignation de ces chefs traditionnels. Ceci dépouille les chefs traditionnels de la légitimité sur laquelle étaient fondés leurs rôles de médiateur et d'instance préliminaire de règlement des conflits. Ces pratiques sont à l'origine de l'explosion de violence qui a marqué la révision des listes électorales dans la préfecture de l'Ogou les 2 et 3 février 2015 et portent en elles les germes d'une menace à la paix et à la cohabitation pacifique entre différents groupes ethniques dans des régions du Togo où les brassages de population sont traditionnellement importants.

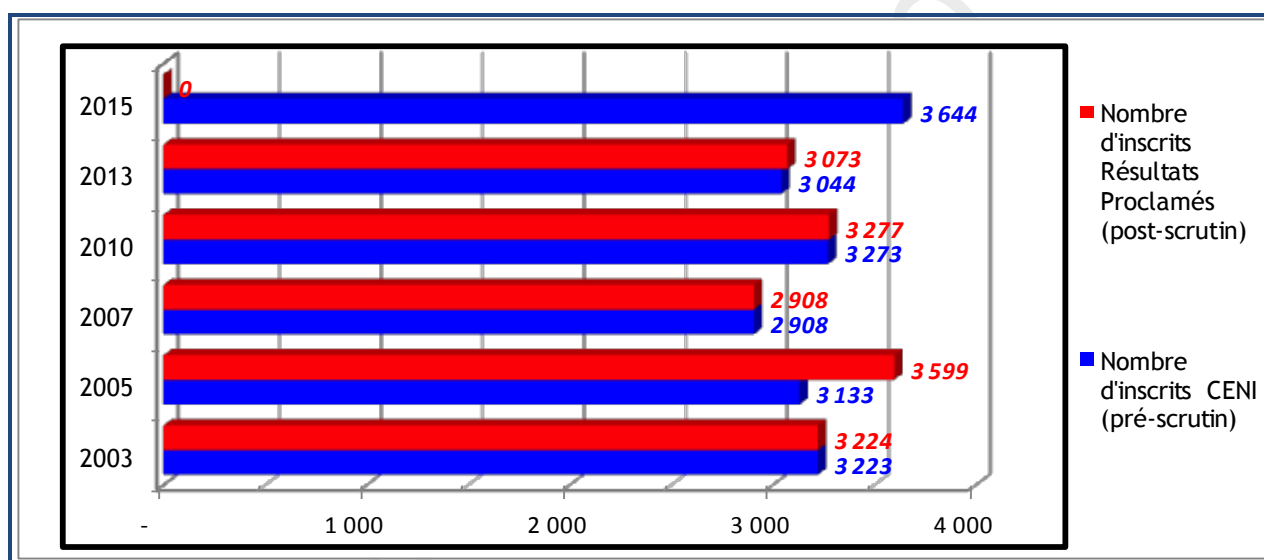
#### IV.4 Une différence, significative entre les versions pré et post scrutin du corps électoral

Le corps électoral pré-scrutin tel qu'arrêté par la CENI est celui qui résulte du recensement ou de la révision des listes électorales, après les opérations d'inscription, de radiations et les recours prévus par le code électoral. Le corps électoral post scrutin que nous appelons aussi

corps électoral Cour Constitutionnelle, est celui qui ressort des résultats définitifs que la Cour Constitutionnelle est seule habilitée à proclamer, à partir des résultats provisoires fournis par la CENI. Ce corps électoral post scrutin n'a légalement aucune raison d'être différent de celui de la CENI. L'écart systématique entre les deux chiffres est caractéristique du manque de transparence des processus électoraux du Togo et prouve que des actes délictueux sont commis à tous les stades du processus électoral et même au cours de la phase ultime de consolidation des résultats et de leur transmission à la plus haute juridiction du pays pour proclamation. Ces faits sont à l'origine des multiples contestations dont les processus électoraux font l'objet au Togo.

Généralement inférieur à 0,1% du corps électoral national, l'écart constaté entre le corps électoral pré et post scrutin avait atteint 1% du corps électoral national en 2013 (soit 30 000 électeurs supplémentaires), après un pic historique de 15% du corps électoral en 2005, soit 466 000 électeurs supplémentaires par rapport à ceux inscrits dans les fichiers de la CENI.

**Figure 6 : DIFFERENCE ENTRE CORPS ELECTORAL PRE ET POST SCRUTIN**

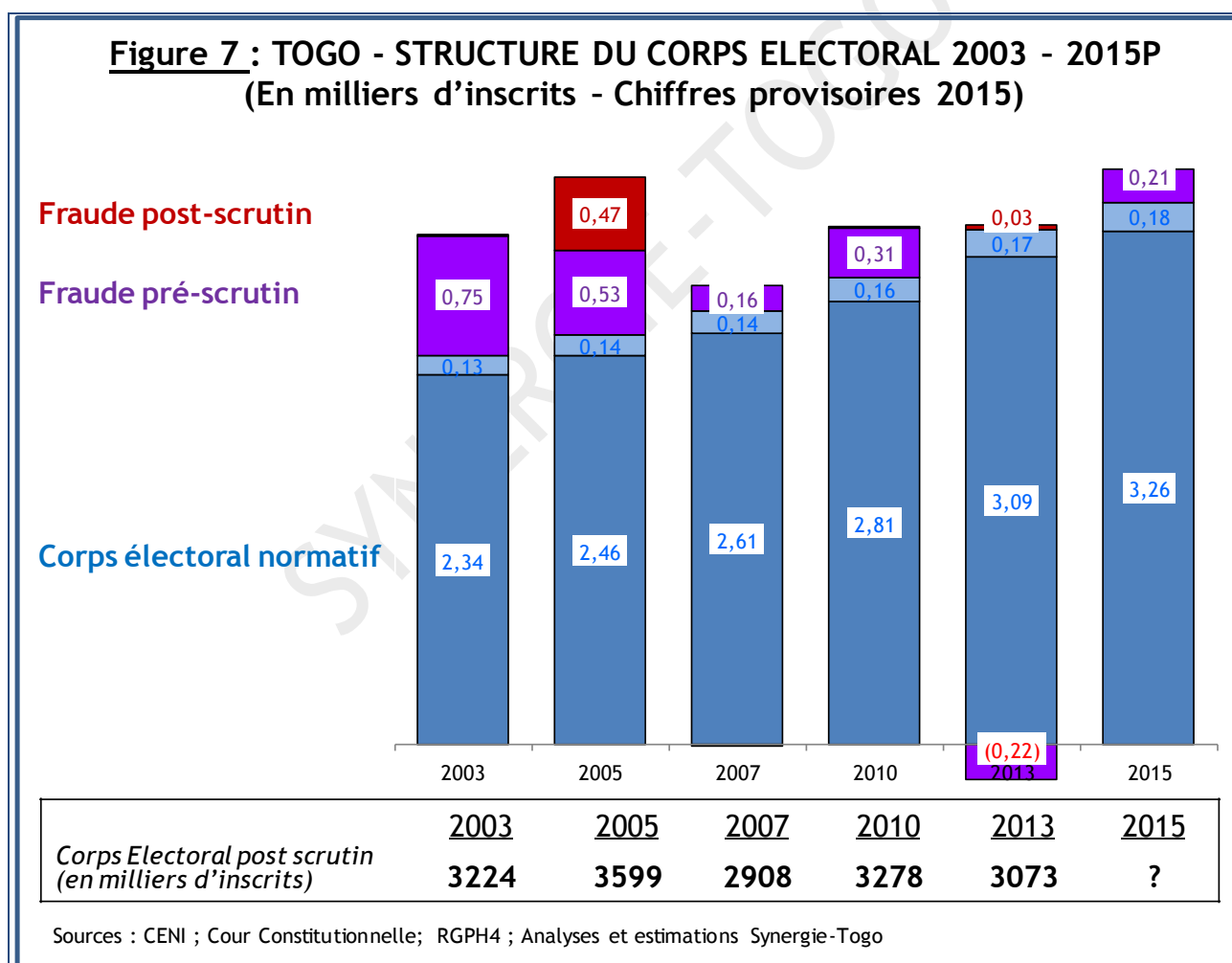


En dehors de ces deux scrutins d'exception, l'écart est marginal au niveau national mais cache des disparités importantes d'une préfecture à l'autre. Les écarts locaux importants sont, la plupart du temps, la manifestation de fraudes électorales telles que les bureaux de vote non répertoriés par la CENI et donc fictifs, le bourrage d'urnes, les votes multiples permis par des défaillances du système biométrique et conjugués à des failles non moins délibérées du dispositif d'encre indélébile. Ces votes multiples se font soit avec des cartes non inscrites dans les bureaux de vote concernés (cartes détenues par des inscrits votant par anticipation par exemple ou par des électeurs munis de fausses procurations) ou avec des cartes d'électeurs soustraites du contrôle de la CENI.

En effet, lors de différentes consultations électorales y compris celle en préparation pour cette année 2015, des membres de la CENI ont dénoncé non seulement le fait que du matériel électoral (kits biométriques, et cartes d'électeurs vierges) ait été commandé par le Ministère de l'administration territoriale, en violation de code électoral et sans appel d'offres, mais aussi le fait que des quantités à livrer à la CENI (l'organisme légalement en charge de l'organisation des élections), une partie ait été soustraite (par exemple 700 000 cartes livrées à la CENI pour 800 000 cartes commandées par le Ministère de l'Administration Territoriale, soit 100 000 cartes soustraites du processus électoral légal).

## V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La figure 7 ci-dessous résume l'analyse des fichiers électoraux depuis 2003, les chiffres provisoires 2015 étant, à ce stade, basés sur les déclarations de la CENI au démarrage du processus de révision des listes électorales.



La fiabilité du fichier électoral, et sa validation par toutes les parties prenantes à l'élection constituent l'une des conditions sine qua non de la crédibilité d'un processus électoral.

1. Synergie-Togo recommande un audit approfondi et une mise à plat du fichier électoral avant toute poursuite des opérations préparatoires de la future élection présidentielle du Togo. Cette opération est indispensable, car elle est seule à même de ramener la confiance entre les acteurs de la vie politique togolaise avant la poursuite du processus électoral. Compte tenu de l'importance du travail à faire, Synergie-Togo estime qu'un audit sérieux du fichier électoral prendrait un délai de 2 à 4 mois, qui peut être ramené à un délai incompressible de trois mois, si d'importantes ressources en hommes et en matériel étaient mises en œuvre. Grâce à l'expertise et l'expérience accumulées depuis plus de cinq ans, Synergie-Togo pourrait effectuer, de manière indépendante, neutre et compétente, un tel audit du fichier électoral, en collaboration avec le fournisseur des kits biométriques.
2. Il convient également, une fois le fichier électoral purgé des anomalies, de supprimer, ou au moins de suspendre pour l'année 2015, la possibilité pour tout électeur d'obtenir par dérogation une inscription sur la liste électorale. Ainsi, la période d'audit du fichier sera mise à profit pour corriger les omissions et erreurs matérielles, afin que le fichier électoral issu de la CENI avec ses niveaux de consolidations intermédiaires et final comportent des chiffres qui s'imposent à tous les acteurs et institutions intervenant dans le processus électoral, et ce jusqu'à la proclamation. La traçabilité des chiffres par bureau de vote sera ainsi garantie, sous peine d'annulation du résultat du bureau de vote voire de ses regroupements.
3. A brève échéance, un lien devrait être établi entre le fichier électoral et le fichier des certificats de nationalité et des cartes d'identité ainsi que les registres d'état civil, afin que les radiations pour décès puissent se faire automatiquement et qu'une fiche d'état civil soit, à minima, le justificatif impérativement requis pour une inscription sur les listes électorales. Les inscriptions sur la base de témoignages devraient être interdites pour les nouvelles inscriptions sur les listes électorales qui concernent, pour une grande part, des jeunes qui sont ou ont été scolarisés et sont donc détenteurs de fiche d'Etat civil.
4. Plus tard, la mise en place d'un fichier électoral permanent, mis à jour tout au long de l'année et clos à date fixe, le 31 décembre par exemple, devra s'imposer, afin que les délais prescrits par la constitution et le code électoral pour la révision des listes électorales et la convocation du corps électoral puissent être respectés, en toute cohérence.

Fait à Paris, le 27 février 2015

Pour Synergie-Togo, La Présidente

Brigitte Améganvi

*À propos de Synergie-Togo : Association sans but lucratif, Synergie-Togo, créée à Paris en 2008, a pour objectif de contribuer au développement économique, social et culturel du Togo. L'association a pour mission de sensibiliser les membres de la diaspora togolaise quant à leurs responsabilités vis-à-vis de leur pays d'origine. Elle sert également de cadre de réflexion et d'actions mobilisant les compétences et expériences diverses en vue de la promotion des valeurs de solidarité, de démocratie et des droits humains.*